



Façonner l'avenir
en toute confiance

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Juillet 2026

Meilleure la question, meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.

Canada

L'Ontario publie les critères d'admissibilité détaillés du nouveau volet Priorités relatives à la main-d'œuvre

Sommaire

L'Ontario a publié les critères d'admissibilité détaillés du nouveau volet Priorités relatives à la main-d'œuvre en Ontario suivant la refonte du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) en juin 2026. Les lignes directrices communiquent de l'information supplémentaire sur les critères d'admissibilité, les obligations des employeurs, les facteurs de classement des candidats et les exigences relatives aux documents justificatifs au titre du nouveau volet.

Principales nouveautés

Les lignes directrices de l'Ontario confirment que :

- les employeurs doivent s'inscrire au POCI et obtenir une approbation de leur demande de poste avant qu'une désignation puisse être approuvée;
- les candidats doivent inscrire une déclaration d'intérêt, recevoir une invitation à soumettre une demande et démontrer qu'ils possèdent les qualifications décrites et les déclarations faites dans leur déclaration d'intérêt;
- les critères d'admissibilité varient selon la catégorie FEER (formation, études, expérience et responsabilités) de la classification de l'offre d'emploi, y compris l'expérience professionnelle, les compétences linguistiques et le niveau d'études requis;
- les médecins indépendants admissibles peuvent soumettre une demande sans offre d'emploi.

Les lignes directrices confirment aussi les compétences linguistiques, allant de NCLC 4 à NCLC 6 (niveaux de compétences linguistiques canadiens), selon la profession, certaines personnes nouvellement diplômées d'institutions ontariennes admissibles profitant d'exigences allégées.

L'Ontario a aussi publié les facteurs de notation qui serviront à établir le classement des candidats à inviter, dont la catégorie professionnelle et la catégorie FEER, le niveau de salaire, l'expérience professionnelle en Ontario et au Canada, l'historique des revenus, le niveau d'études, les compétences linguistiques, le statut d'immigrant et le lieu de travail.

Le système de déclaration d'intérêt reste fermé. Aucune date n'a encore été communiquée pour le lancement du nouveau volet. L'Ontario a confirmé qu'aucune autre invitation ne sera envoyée au titre des anciens volets et que les déclarations d'intérêt existantes qui n'ont pas abouti à une invitation seront retirées dans le cadre de la transition vers le nouveau cadre.

Incidence sur les employeurs

Bien que les nouvelles lignes directrices clarifient davantage les critères d'admissibilité, les employeurs doivent comprendre que le simple fait de satisfaire aux critères minimaux pourrait ne pas être suffisant pour recevoir une invitation. Des facteurs tels que le niveau de salaire, le lieu de travail, le niveau d'études, les compétences linguistiques et l'expérience professionnelle en Ontario peuvent avoir une incidence sur la compétitivité d'un candidat dans le cadre du système de classement de la déclaration d'intérêt.

Les employeurs et les employés peuvent s'attendre à un important fardeau administratif. Les candidats invités à soumettre une demande doivent fournir des pièces justificatives pour montrer qu'ils répondent aux critères d'admissibilité et appuyer les facteurs de notation invoqués dans leur déclaration d'intérêt.

Les organisations qui ont, par le passé, eu recours aux volets des employeurs ou des diplômés ou aux voies d'accès Entrée express dans le cadre du POCI devraient réévaluer le dossier des employés touchés à la lumière de ces nouveaux critères.

Principales étapes

- Examiner le dossier des employés qui pourraient nécessiter un soutien à la désignation provinciale et évaluer leur admissibilité en vertu du volet Priorités relatives à la main-d'œuvre.
- Évaluer l'incidence de facteurs tels que le niveau de salaire, le lieu de travail, le niveau d'études, les compétences linguistiques et l'expérience professionnelle sur la compétitivité dans le cadre du nouveau système de notation de la déclaration d'intérêt.
- Commencer à recueillir les documents justificatifs en prévision de la réouverture du système de déclaration d'intérêt.

EY continuera de surveiller la situation. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec l'un de nos professionnels de l'immigration.

Batia Stein, associée directrice
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Neil Spencer, associé
+1 604 891 8402
neil.h.spencer@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Gabriela Ramo, associée
+1 416 943 3803
gabriela.ramo@ca.ey.com

Auteure :
Stephanie Murdoch, chef d'équipe senior
+1 514 879 6512
stephanie.murdoch@ca.ey.com

Craig Natsuhara, associé
+1 604 891 8401
craig.natsuhara@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com

Nadia Allibhai, associée
+1 613 598 4866
nadia.allibhai@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

© 2026 EYGM Limited.
Tous droits réservés.

SCORE 113561-26-GBL

2101-3682263
Aucune date d'expiration

Le présent document a été préparé à des fins d'information générale uniquement et l'information qu'il contient n'est pas censée constituer un conseil de comptabilité, un conseil de fiscalité, un conseil juridique ou un autre conseil professionnel. Pour toute question précise, vous devez vous adresser à vos conseillers.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

ey.com/fr_ca